

AR Prefecture

063-216301747-20230405-2023_04_07-DE
Reçu le 16/05/2023

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal
de la commune de GRANDVAL**

* * * * *

Séance du 5 avril 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
en exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 08
Votes Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 28 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le cinq avril à 18 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de GRANDVAL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Didier FOURS.

Présents : Didier FOURS ; Jocelyne MORRETTA ; Hans KETTING ; Bernard REY ; Simon GEILER ; Stéphane CLAUD ; Pierre CHANTELAUZE ; Éric ZIMMER.

Excusée : Gwénaëlle CARRIER.

Absents : Thierry SAUREL ; Dominique DELORD.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Jocelyne MORRETTA.

Délibération n°2023-04-07 :

Objet : Subvention « Fond Vert » – programme 2023 – Rénovation d'une maison inhabitable.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif de l'État du « Fond Vert » destiné à soutenir les collectivités dans leurs actions visant à accélérer la transition écologique des territoires.

A ce titre, les travaux concernant la rénovation totale, et notamment énergétique, d'une maison en un logement peuvent être subventionnés.

Le montant total des dépenses concernant cette opération est estimé à 183 775 € H.T.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne son accord pour l'inscription projetée.
- approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement déposé au dossier.
- sollicite l'octroi de la subvention correspondante soit 36 755 € correspondant à 20 % du montant des travaux
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire,
après dépôt en Sous-Préfecture,
Publication et notification.

Fait à Grandval, le 25 avril 2023
Le Maire,
Didier FOURS

